



## **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 11 décembre 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurier Poulin, maire remplaçant.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau  
Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Est absente à cette séance :

Mme Céline Veilleux, mairesse

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

## **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire remplaçant déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-12-251

## **02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
#1 Marie-Andrée Buteau		#2 Jocelyn Béliveau	
#3 Jessica Bolduc		#4 Joey Veilleux	
#5 Marie-Josée Nadeau		#6 Laurier Poulin	

ADOPTÉE

**2023-12-252      03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**04 - SUJETS À DISCUTER**

**04.01 - Résolution - Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024**

**04.02 - Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation 2024**

**05 - VARIA**

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

**04 - SUJETS À DISCUTER**

**2023-12-253      04.01 - Résolution - Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des prévisions des dépenses, des revenus et affectations qu'il juge essentiels au maintien des services municipaux de même qu'à l'équilibre du projet de budget pour l'exercice fiscal 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2024:

**Prévisions budgétaires 2024**

**REVENUS**

Pour payer les dépenses et affectations mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les revenus suivants :

<b>Revenus</b>	<b>Budget 2024</b>
----------------	--------------------

Taxes	1 553 350 \$
Païement tenant lieu de taxes	6 250 \$
Services rendus	14 500 \$
Imposition de droits	37 500 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$
Autres revenus d'intérêts	12 000 \$
Autres revenus	0 \$
Transferts	599 700 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>2 226 300 \$</b>
<b>Affectation surplus</b>	<b>0 \$</b>
<b>Grand total des revenus</b>	<b>2 226 300 \$</b>

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2024 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

<b>Dépenses</b>	
Administration générale	475 950 \$
Sécurité publique	222 725 \$
Transport	573 000 \$
Hygiène du milieu	283 475 \$
Santé et bien-être	20 175 \$
Aménagement, urbanisme et développement	91 200 \$
Loisirs et culture	113 700 \$
Frais de financement	158 575 \$
<b>1. (1) Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 948 800 \$</b>
Remboursement en capital (financement)	252 500 \$
Transfert aux activités d'investissement	30 600 \$

Affectation	- 5 600 \$
<b>2. (2) Total autres activités financières</b>	<b>277 500 \$</b>
<b>Grand total des dépenses (1 + 2)</b>	<b>2 226 300 \$</b>

ADOPTÉE

**2023-12-254 04.02 - Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation 2024**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations a été présenté lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents.

ADOPTÉE

**05 - VARIA**

Aucun varia

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2023-12-255 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 55.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire remplaçant est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Laurier Poulin  
Maire remplaçant

\_\_\_\_\_  
Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & greffière-trés.

Je, Laurier Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Laurent Poulin  
Maire remplaçant